



PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DE ST-MARTIN

MARDI 17 DECEMBRE 2019

LIEU ET DATE : Salle bourgeoisiale / Mardi 17 décembre 2019 à 19h30

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire bourgeoisiale est réunie à la salle bourgeoisiale de St-Martin. L'assemblée débute au terme de l'assemblée primaire municipale.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

- 1.** Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
- 2.** Présentation du budget 2020 de la Bourgeoisie
- 3.** Budget 2020 de la Bourgeoisie ; Adoption
- 4.** Présentation du plan financier 2020-2023 de la Bourgeoisie
- 5.** Divers

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET VERIFICATIONS D'USAGE

Le Président Alain Alter ouvre l'assemblée et salue cordialement les bourgeoises et bourgeois qui ont pris part à cette assemblée primaire.

L'assemblée primaire a été convoquée le 21 novembre 2019 par affichage aux piliers publics, flyer envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (loi sur les communes).

Le Président désigne Mme Katrin Strehlau et Mme Angélique Barraud en qualité de scrutatrices, et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

2. PRESENTATION DU BUDGET 2020 DE LA BOURGEOISIE

Michel Gaspoz, Secrétaire communal, présente le budget de fonctionnement 2020 de la Bourgeoisie, lequel affiche les résultats suivants :

– Charges de fonctionnement	CHF 429'350.00
– Revenus de fonctionnement	CHF 444'050.00
– Marge d'autofinancement	CHF 14'700.00

Le budget de fonctionnement 2020 prend notamment en compte les éléments suivants :

– Travaux de soins aux forêts	CHF 340'000.00
– Subventions forestières liées aux soins aux forêts protectrices	CHF 300'000.00
– Vente de bois de service et d'industrie	CHF 90'000.00
– Location du tracteur HSM au triage forestier d'Evolène	CHF 25'000.00

Le budget 2020 de la Bourgeoisie ne prévoit aucun poste d'investissement.

3. BUDGET 2020 DE LA BOURGEOISIE ; ADOPTION

Conformément aux art. 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur le budget bourgeoisial.

Soumis au vote, l'assemblée primaire adopte, à l'unanimité, le budget 2020 de la Bourgeoisie de St-Martin, tel que présenté.

4. PRESENTATION DU PLAN FINANCIER 2020-2023

Le Secrétaire communal commente le plan financier 2020-2023, lequel a été élaboré conformément à l'art. 79 de la loi sur les communes et aux art. 18 et suivants de l'ordonnance sur la gestion financière des communes.

Les principaux chiffres peuvent se résumer de la manière suivante :

- Somme des investissements nets 2020-2023	CHF	0.00
- Marge d'autofinancement cumulée 2020-2023	CHF	29'550.00
- Fortune nette projetée au 31.12.2023	CHF	174'279.00

Aucun investissement n'est prévu dans le cadre du plan financier 2020-2023.

Le plan financier 2020-2023 a été approuvé par le Conseil municipal en séance du 21 novembre 2019, conformément à l'art. 20 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004.

Le plan financier 2020-2023 est porté à la connaissance de l'assemblée primaire conformément à l'art. 18 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004.

5. DIVERS

La parole n'étant pas demandée, *le Président* clôt l'assemblée primaire bourgeoise.

Il remercie l'ensemble du personnel communal ainsi que les membres du Conseil municipal pour leur dévouement, et souhaite à toutes les personnes présentes, ainsi qu'à leur famille, de belles fêtes de fin d'année et les invite à partager le verre de l'amitié.

BOURGEOISIE DE SAINT-MARTIN

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal